



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_219-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 69

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet : Contrat de chaleur renouvelable : contractualisation avec principe

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_219-DE

Rapporteur : Patrick NAVARRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable. Plus précisément, la production de chaleur renouvelable (bois-énergie, solaire thermique, géothermie) doit augmenter de 32 % d'ici 2050, et passer de 351 GWh/an à 462 GWh/an.

Actuellement, le bois-énergie représente 90 % de la chaleur renouvelable produite sur le territoire. Un Contrat Ambition Forêt (CAF) est en place sur le territoire de l'agglomération pour développer la filière bois : bois-construction et bois-énergie. Grâce à ce dispositif, les études d'opportunité de mise en place de chaufferies bois sont financées à 100 % aux porteurs de projet (entreprises et communes). Les filières géothermie et solaire thermique sont minoritaires et ne sont pas accompagnées.

Sur le territoire, la plupart des projets utilisant la chaleur renouvelable ne sont pas subventionnés : en-dessous d'une production de 1200 MWh/an, ils ne sont pas éligibles au Fonds Chaleur de l'ADEME.

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) vise à encourager le développement local de la chaleur renouvelable et structurer des filières locales, via des aides à l'investissement forfaitaires et simples à comprendre.

Ce dispositif permet de financer :

- à hauteur de 100 000 €, un programme d'animation porté par l'agglomération qui anime, prospecte, accompagne les porteurs de projets, suit l'avancée des projets et est le garant de la qualité des installations,
- les investissements à hauteur de 40 à 60 % (y compris les études préalables, missions d'AMO et études de projets).

La collectivité doit s'engager à :

- produire l'équivalent de 100 kWh/habitant en 6 ans (au moins 50 kWh/an à mi-parcours). Dans le calcul de cet objectif, les habitants des communes raccordées à un réseau de chaleur vert ne sont pas comptabilisés (comme la ville du Puy-en-Velay). L'objectif est donc de produire 6 000 MWh de chaleur renouvelable sur le territoire.
- Concourir au mix énergétique avec un seuil minimal de 20 % d'installations de filières alternatives au bois énergie (solaire thermique ou géothermie).

Tous les porteurs de projet du territoire de l'agglomération disposant d'un numéro SIRET (communes, entreprises, agriculteurs) peuvent être bénéficiaires de ce contrat de chaleur renouvelable.

L'étude de préfiguration a permis de cibler 103 projets pour une production globale de 14 000 MWh.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite signer ce contrat avec l'ADEME afin d'augmenter le nombre de projets de chaleur renouvelable et la production d'ENR sur le territoire et de permettre aux bénéficiaires de financer de petits projets de production de chaleur. Ce dispositif permettra de massifier les énergies renouvelables du territoire et valoriser localement ses ressources via la structuration d'une filière locale « chaleur renouvelable ».

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité, Eau et Environnement du 16/06/2022

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer
l'ADEME afin de signer un contrat de chaleur renouvelable.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_219-DE